
**DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL DU 12/02/2025**

1. **Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2024 (Doc 1)**
Rapporteur : Pierre Yvroud
2. **Signature de la charte du réseau Econome de flux (Doc2)**
Rapporteur : Frédéric Morel
3. **Candidature au fonds CHENE 5 du programme ACTEE**
Rapporteur : Frédéric Morel
4. **Subvention versée à l'association Electriciens sans frontières (Doc 3)**
Rapporteur : Pierre Yvroud
5. **Création de deux postes d'ingénieur**
Rapporteur : Pierre Yvroud
6. **Délibération de soutien au dossier de la région Ile-de-France pour un AAP européen (grande vallée de l'hydrogène) (Doc 4)**
Rapporteur : Jacques Delporte

Bureau Syndical du 12 février 2025
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°01-2025

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2024**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-cinq le 12 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 6 février deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président (Visio), M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Pouvoirs :

M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD

Assesseeurs excusés :

M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur

Membres du Bureau excusés :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente
M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président
M. Frédéric MOREL 13^{ème} vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024, qui a été transmis à chacun des membres du Bureau syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024.

Bureau Syndical du 12 février 2025
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°02-2025

Objet de la délibération : **Signature de la charte du réseau Econome de flux**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-cinq le 12 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 6 février deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président (Visio), M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Pouvoirs :

M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD

Assesseeurs excusés :

M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur

Membres du Bureau excusés :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente
M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président
M. Frédéric MOREL 13^{ème} vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau syndical ;

Vu la charte du réseau économe de flux ACTEE ci-annexée ;

Considérant que les missions exercées actuellement par les conseillers en énergie partagé au sein du SDESM sont en accord avec les principes indiqués dans la charte ;

Considérant l'intérêt pour les agents du SDESM à pouvoir bénéficier des ressources, des outils et du dynamisme du réseau des économes de flux ;

Après en avoir délibéré,

Le bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le contenu de la charte du réseau économe de flux ACTEE porté par la FNCCR.

AUTORISE le président à signer la charte du réseau Econome de flux ACTEE.

Bureau Syndical du 12 février 2025
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°03-2025

Objet de la délibération : **Candidature au fonds CHENE 5 du programme ACTEE**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-cinq le 12 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 6 février deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président (Visio), M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Pouvoirs :

M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD

Assesseeurs excusés :

M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur

Membres du Bureau excusés :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente
M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président
M. Frédéric MOREL 13^{ème} vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau syndical ;

Considérant le cahier des charges du fonds CHENE 5 paru le 6 décembre 2024 ;

Considérant l'intérêt pour le SDESM à candidater aux lots 1 (ressources humaines) et 2 (outils de suivi et de mesure) pour ses besoins propres et aux lots 2 et 3 (études énergétique) pour les besoins de ses adhérents ;

Après en avoir délibéré,

Le bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

AUTORISE le président à déposer un dossier de candidature au fonds CHENE 5 du programme ACTEE+, pour les besoins propres du SDESM et en tant que coordinateur des besoins de ses adhérents.

PRECISE que les adhérents du SDESM participant à la candidature resteront maîtres d'ouvrage des achats d'équipements et des prestations d'études.

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à cette candidature.

Bureau Syndical du 12 février 2025
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°04-2025

Objet de la délibération : **Subvention versée à l'association Electriciens sans frontières**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-cinq le 12 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 6 février deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président (Visio), M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Pouvoirs :

M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD

Assesseeurs excusés :

M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur

Membres du Bureau excusés :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente
M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président
M. Frédéric MOREL 13^{ème} vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1115-1-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau syndical ;

Vu la délibération n°2021-02 du bureau syndical du 11 février 2021 par laquelle le SDESM s'est engagé en faveur des actions d'ESF, au moyen d'une convention de partenariat disposant d'une subvention annuelle de 1 500 € sur une durée de 5 ans.

Vu le projet d'avenant à la convention de partenariat ci-annexé ;

Considérant qu'Electriciens sans frontières a pour objectifs de :

- Promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'électricité et de l'eau, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation ou la lutte contre l'exode rural,
- Organiser les actions au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise, dans le domaine électrique.

Considérant que le passage du cyclone Chido a fortement endommagé voire détruit les infrastructures électriques mahoraises et justifie une mobilisation nationale pour contribuer à l'effort de reconstruction.

Après en avoir délibéré,

Le bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat signée avec Electriciens Sans Frontière.

AUTORISE le président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le SDESM et Electriciens sans frontière et tous documents s'y rapportant.

DECIDE de verser, pour l'année 2025, une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros dédiée à des actions en faveur du rétablissement du réseau électrique à Mayotte.

Bureau Syndical du 12 février 2025
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°05-2025

Objet de la délibération : **Création de d'un poste d'ingénieur**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-cinq le 12 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 6 février deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président (Visio), M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Pouvoirs :

M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD

Assesseeurs excusés :

M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur

Membres du Bureau excusés :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente
M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président
M. Frédéric MOREL 13^{ème} vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau syndical ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

Vu le tableau des effectifs modifié ;

Vu les lignes directrices de gestion adoptées par arrêté n°2021-72 du 25 mai 2021 ;

Considérant que les besoins du service énergie nécessitent de créer un poste d'ingénieur pour une mission en lien avec les actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Considérant qu'il s'agira d'un poste de conseiller en énergie partagé destiné à conforter la mission CEP déjà existante au sein du syndicat tel que le prévoit le cahier des charges établi par l'ADEME ;

Considérant qu'il est important de préciser que ce poste vise à pourvoir à un poste laissé vacant du fait du départ d'un agent fin décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DECIDE de créer un poste d'ingénieur

DECIDE que le candidat au poste d'ingénieur sera recruté en tant que contractuel au titre d'un contrat de projet (emploi non permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires) pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de la durée maximale de 6 ans selon l'état d'achèvement du projet.

DIT que les missions du poste d'ingénieur sont :

- Réaliser, analyser et suivre les bilans énergétiques avec l'appui de l'outil de management de l'énergie
- Visiter et produire un état des lieux énergétique des bâtiments communaux/intercommunaux
- Mener des analyses spécifiques (enregistrement de températures et d'humidité, analyse de taux CO2, thermographies...)
- Apporter des conseils sur les contrats d'exploitation et d'entretien des installations thermiques
- Identifier les gisements en économies d'énergies ne nécessitant aucun travaux en s'inspirant des méthodes du Design Énergétique et accompagner leur mise en œuvre
- Identifier les combinaisons de travaux permettant d'atteindre le maximum de gain énergétique possible sur les bâtiments les plus énergivores du patrimoine
- Conseiller les collectivités sur la réalisation de travaux, leur suivi et leur réception
- Identifier et accompagner les collectivités bénéficiaires pour mobiliser les dispositifs de financement pouvant être sollicités (CEE, DSIL, DETR, Fonds Vert, ADEME, aides de la Région...)
- En appui du chef de projet ENR, identifier les opportunités de développement des énergies renouvelables sur les bâtiments des collectivités suivies, en lien avec le Contrat Chaleur Renouvelable signé avec l'ADEME
- Sensibiliser aux économies d'énergies via l'organisation de webinaires et de visites de sites

DECIDE que l'indice de rémunération de ce poste sera en concordance avec son expérience professionnelle.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Bureau Syndical du 12 février 2025
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°06-2025

Objet de la délibération : **Création de d'un poste d'ingénieur**

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-cinq le 12 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 6 février deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président (Visio), M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Pouvoirs :

M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD

Assesseeurs excusés :

M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur

Membres du Bureau excusés :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente
M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président
M. Frédéric MOREL 13^{ème} vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2020-76 disposant des délégations d'attributions consenties par le comité syndical au bureau syndical ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

Vu le tableau des effectifs modifié ;

Vu les lignes directrices de gestion adoptées par arrêté n°2021-72 du 25 mai 2021 ;

Considérant que les besoins du service énergie nécessitent de créer un poste d'ingénieur ;

Considérant qu'il s'agira d'un poste d'économe de flux visant à rendre opérationnelle la politique énergétique et environnementale du territoire ;

Considérant que ce poste vise à travailler spécifiquement sur la rénovation énergétique du parc tertiaire public afin d'aider les collectivités à réaliser des économies d'énergie et financières ;

Après en avoir délibéré,

Le bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DECIDE de créer un poste d'ingénieur.

DIT que le candidat au poste d'ingénieur pourra être recruté en tant que contractuel au titre d'un contrat d'une durée de 18 mois renouvelable pour une durée de 18 mois (emploi permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires).

DIT que les missions du poste d'ingénieur sont :

- Mesure des consommations énergétiques avec manipulation d'outils dédiés
- Accompagnement des audits énergétiques et études réalisées sur le patrimoine bâti tertiaire et réalisation de bilans énergétiques
- Accompagnement technique au fil de l'eau auprès des collectivités
- Animation d'actions de sensibilisation et liées à la sobriété énergétique
- Animation du projet ACTEE sur le territoire
- Veille et accompagnement réglementaire
- Veille et accompagnement financier
- Visiter et produire un état des lieux énergétique des bâtiments communaux/intercommunaux

DECIDE que l'indice de rémunération de ce poste sera en concordance avec son expérience professionnelle dans le cadre du recrutement d'un contractuel de droit public.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

Bureau Syndical du 12 février 2025
Extrait du Registre des délibérations

DELIBERATION N°07-2025

Objet de la délibération : Délibération de soutien au dossier de la région Ile-de-France pour un AAP européen (grande vallée de l'hydrogène)

Nombre de membres	
Composant le bureau	14
Membres en exercice	14
Présents physiques	8
Présents par visio-conférence	2
Votants	11
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-cinq le 12 février à 10h00, le Bureau Syndical s'est réuni physiquement et par visioconférence à La Rochette, convoqué en date du 6 février deux mille vingt-cinq par le président en exercice, Monsieur Pierre YVROUD.

Membres du Bureau présents :

M. Philippe BAPTIST 8^{ème} vice-président, Mme Bernadette BEAUVAIS 10^{ème} vice-présidente (Visio), Mme Claire CAMIN 12^{ème} vice-présidente, M. Jacques DELPORTE 2^{ème} vice-président, M. Pascal FOURNIER 4^{ème} vice-président, M. Michel GARD 3^{ème} vice-président (Visio), M. Jacques ILLIEN 7^{ème} vice-président, Christophe MARTINET 9^{ème} vice-président, Mme Claude RAIMBOURG 5^{ème} vice-présidente, M. Pierre YVROUD président.

Assesseeurs présents :

M. Julien AGUIN, 5^{ème} assesseur
M. Freddy BODIN, 3^{ème} assesseur (Visio)
M. Gilles DURAND 1^{er} assesseur
M. Pascal MACHU, 4^{ème} assesseur

Pouvoirs :

M. Christian POTEAU 1^{er} vice-président a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD

Assesseeurs excusés :

M. Michel DUBARRY, 2^{ème} assesseur

Membres du Bureau excusés :

Mme Stéphanie AUZIAS 11^{ème} vice-présidente
M. Didier FENOUILLET 6^{ème} vice-président
M. Frédéric MOREL 13^{ème} vice-président

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
19/02/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'appel à projets européen Grandes Vallées de l'hydrogène du Clean Hydrogen Partnership lancé par l'Union européenne ;

Considérant que les régions Normandie et Ile-de-France pensent que les territoires recèlent des atouts pour développer des écosystèmes territoriaux de production et de distributions d'hydrogène renouvelable ;

Considérant que l'appel à projets européen permet de soutenir le développement de l'ensemble de la chaîne de valeur sur un territoire ;

Considérant qu'un modèle économique viable et répliquable est possible dans ce secteur d'activité, en mobilisant les acteurs industriels, les acteurs de la mobilité et un consortium de collectivités territoriales ;

Considérant que ce projet réalisé sur deux régions administratives se déroulerait sur 6 ans (2026-2032) ;

Considérant que les deux régions, porteuses du projet, solliciteront 20 millions d'euros d'aides européennes ;

Considérant que les projets éligibles aux aides européennes doivent justifier d'une production annuelle supérieure à 4 000 tonnes d'hydrogène renouvelable sur deux années consécutives ;

Considérant que la région Ile-de-France a sollicité un ensemble d'acteurs publics dont le SDESM pour savoir s'il peut être intéressé pour valoriser un projet d'écosystème ou soutenir la démarche de la région ;

Considérant que la réponse à l'appel à projets doit intervenir au plus tard le 15 avril 2025 ;

Considérant qu'à ce stade, le SDESM n'est pas en mesure de valoriser un projet mais qu'il est opportun de soutenir la démarche de la région Ile-de-France dans l'hypothèse où les études menées sur le Nord du département avec le GIP Roissy Meaux Aéroport et le SMITOM Nord Seine-et-Marne sont concluantes ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE la démarche portée par les régions Normandie et Ile-de-France pour répondre à l'appel à projets européen Grande Vallée de l'hydrogène sous la forme du projet Hy2Seine.

SOUTIENT le dossier que les deux régions soumettront à cet appel à projets européen.

AUTORISE le Président à signer tout document en rapport avec cet appel à projets et le dossier élaboré par les régions Normandie et Ile-de-France.